

FICHE SIGNALÉTIQUE

FCP CAM DYNAMIQUE

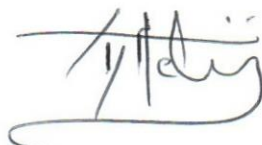
FCP

Régi par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété

La fiche signalétique est un extrait de la note d'information visée par l'AMMC en date du 04/09/2019 sous la référence n° VP19147

Avertissement

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.



OTB 24 NAT

I- CARACTERISTIQUES FINANCIERES

- Classification : **Actions**
- Indice de référence : **Le MASI (Moroccan All Shares Index) tel que publié par la Bourse de Casablanca.**
- Objectifs de gestion : **L'objectif de gestion est d'offrir aux porteurs de parts un rendement à moyen et long terme supérieur à l'indice de la Bourse des Valeurs de Casablanca, le MASI (Moroccan All Shares Index).**
- Stratégie d'investissement :
 - **Le FCP sera investi en permanence à hauteur de 85 % au moins de ses actifs, hors titres d'OPCVM « actions » et liquidités, en actions, certificats d'investissements et droits d'attribution ou de souscription, cotés à la bourse de Casablanca ou sur tout autre marché réglementé en fonctionnement régulier et ouvert au public, tout en respectant la réglementation en vigueur. Le FCP pourrait également investir une partie de ses actifs en parts ou actions d'Organismes de Placement Collectif en Capital (OPCC) et de Fonds de Placement Collectifs en Titrisation (FPCT) tout en respectant la réglementation en vigueur. Par ailleurs, le fonds pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur. Ainsi, le fonds pourra investir dans les actifs suivants :**
 - **Actions, certificats d'investissements, droits d'attribution et de souscription ;**
 - **Obligations ;**
 - **Titres de créances négociables ;**
 - **Titres émis ou garantis par l'Etat ;**
 - **Obligations subordonnées perpétuelles assorties de mécanismes d'absorption des pertes et/ou d'annulation du paiement des intérêts ;**
 - **Actions ou parts d'OPCVM ;**
 - **Parts d'Organismes de Placement Collectif en Capital (OPCC) ;**
 - **Parts et titres de créances émis par les Fonds de Placement Collectifs en Titrisation (FPCT) ;**
 - **Dépôts à terme.**
 - **Aussi, le fonds pourra réaliser des opérations de prêt/emprunt de titres et des opérations de prise et de mise en pension.**
- **Durée de placement recommandée : 4 ans**
- **Souscripteurs concernés : Grand public, personnes morales, investisseurs institutionnels et personnes physiques.**



II- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Exercice social : **01/01 au 31/12**
- Valeur liquidative d'origine : **1,000 Dirhams**
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : **Hebdomadaire. La valeur liquidative est calculée chaque vendredi, ou si celui-ci est férié, le premier jour ouvré qui suit.**
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : **Le premier jour ouvrable qui suit la détermination de la valeur liquidative, celle-ci ainsi que les commissions de souscription et de rachat des parts sont affichées dans les locaux de l'établissement de gestion, et aux guichets des établissements chargés des souscriptions et des rachats. Elles sont publiées également dans un journal d'annonces légales au moins une fois par semaine.**
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat : **Les demandes de souscription et de rachat sont reçues au siège de la société de bourse M.S.IN, de la société de gestion MAROGEST et le réseau ou le siège social du CIH et CAM, au plus tard le jour de calcul de la valeur liquidative à 10h30. Le prix de souscription et le prix de rachat sont égaux à la valeur liquidative obtenue en divisant l'actif net (après provision des frais de gestion) du FCP par le nombre de parts, respectivement majoré et diminué d'une commission de souscription ou de rachat. Les rachats comme les souscriptions sont effectués à la prochaine valeur liquidative.**
- Affectation des résultats : **Capitalisation entière. A la fin de chaque exercice social, le fonds procède à la capitalisation intégrale des résultats. Les intérêts sur titres de créances seront comptabilisés selon la méthode dite des intérêts courus.**



III- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :
 - Commission de souscription maximale :
 - **Au Maximum 3% H.T des montants souscrits, dont une part incompressible acquise au FCP de 0.2%**
 - Commission de rachat maximale :
 - **Au Maximum 1,5% H.T des montants rachetés, dont une part incompressible acquise au FCP de 0.1%**
 - Cas d'exonération :
 - **A la discrétion du réseau placeur.**
- Frais de gestion :
 - **Les frais de gestion devant être encourus par un OPCVM sont calculés et provisionnés lors de l'établissement de chaque valeur liquidative, sur la base de l'actif net constaté déduction faite des parts ou actions d'autres OPCVM détenus en portefeuille. Le taux des frais de gestion devant être encourus par l'OPCVM est de 2% hors taxe maximum. Ils sont réglés au moins une fois par trimestre.**

Libellés Frais de gestion	Taux Frais de gestion
Commission de l'AMMC	0,025% H.T
Frais du Dépositaire	0,04 % H.T
Frais Maroclear (commission mensuelle de gestion du compte émission)	300 DH H.T
Frais Maroclear (droits d'admission annuels)	0,001% H.T
Frais Commissaire aux Comptes	15 000 DH
Frais de publications	Selon les tarifs fixés par le journal
Frais de gestion revenant à la SDG	Frais de gestion - (Commission de l'AMMC + Frais Dépositaire + Frais Maroclear + Frais CAC + Frais de Publications)



MAT

IV- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- Date et référence d'agrément : **04/12/2018, GP18130**
- Société de gestion : **MAROGEST** sise à **Immeuble Zénith, Lotissement Tawfiq- Sidi Mâarouf- Casablanca-Maroc** représentée par **Farid CHAAOUB**
- Dépositaire : **CIH** sise à **187, Avenue Hassan II, Casablanca**
- Commercialisateur (s) :

Etablissements commercialisateurs	Responsable à contacter	Téléphone
MAROGEST	M. Farid CHAAOUB	0522 97 49 61 à 65
M.S.IN	M. Mohamed BENABDERRAZIK	0522 97 49 61 à 65
CIH	Chargés de clientèle Réseau CIH	0522 47 91 11
CAM	Chargés de clientèle Réseau CAM	0537 20 82 19

La fiche signalétique doit être remise à tout souscripteur préalablement à la souscription aux parts ou actions de l'OPCVM.

Le règlement de gestion ou les statuts, la note d'information ainsi que le dernier document périodique de l'OPCVM sont tenus à la disposition du public pour consultation auprès de tous les établissements chargés de recevoir les souscriptions et les rachats suscités.



nAT